



Paris, le 19/01/10

Profitez de la hausse potentielle de l'or : émission du 1^{er} emprunt obligataire sur Alternext Paris indexé sur la croissance future de l'once d'or

8% de taux fixe la 1^{ère} année et de 6% à 12% la 2^{ème} année en fonction de la croissance future du cours moyen de l'once d'or

La durée d'investissement conseillé est de 5 ans. Toute revente des obligations avant l'échéance peut entraîner un gain ou une perte

Emission obligataire de 7 M€ d'une durée de 5 ans

Auplata, société d'exploitation aurifère basée en Guyane Française, annonce l'émission du 1^{er} emprunt obligataire sur Alternext de NYSE-Euronext Paris indexé sur la croissance future de l'once d'or. D'une durée de 5 ans, cet emprunt obligataire est ouvert à tous les investisseurs individuels qui peuvent souscrire à compter du 20 janvier 2010 et jusqu'au 22 février 2010. Les obligations émises seront rémunérées chaque année, le 1^{er} mars calendaire, selon les conditions suivantes :

- 8% de taux fixe annuel la 1^{ère} année d'intérêts ;
L'importance faciale du taux de rendement actuariel de cette émission, pour la première période d'intérêt, doit être considérée concomitamment aux caractéristiques propres à l'Emetteur et aux risques, notamment de crédit, qu'il présente tels qu'exposés au chapitre 4 de la première partie du Prospectus pour lequel l'AMF a attribué le visa n°10-011 en date du 15 janvier 2010, au chapitre 2 de la seconde partie du Prospectus pour lequel l'AMF a attribué le visa n°10-012 en date du 15 janvier 2010.
- de 6% jusqu'à 12% de rendement annuel total dès la 2^{ème} année d'intérêts en fonction de la croissance du cours moyen de l'once d'or exprimé en dollars américains (lire ci-dessous dans les principales modalités de l'émission obligataire le barème détaillé).

L'opération d'émission d'obligations, avec offre au public, poursuit les objectifs suivants :

- permettre à Auplata d'améliorer la rentabilité de ses activités existantes en :
 - construisant une usine de récupération de l'or utilisant la méthode d'extraction à base de thiosulfate ;
 - poursuivant l'amélioration des installations techniques de ses sites ;
 - renforçant ses actions d'exploration et de prospection.
- mettre en valeur les titres miniers acquis en novembre 2009 auprès de la société Golden Star Resources Ltd., notamment via l'exploration et la prospection des sites et éventuellement la construction d'usines de récupération d'or et leur exploitation.

« Les titres en cours d'acquisition auprès de la société Golden Star Resources, composé de Permis Exclusifs de Recherches (PER) et de concessions minières, constituent l'un des plus importants portefeuilles de titres miniers en Guyane Française et permettent à Auplata d'accroître considérablement son potentiel de ressources aurifères, déclare Jean-Pierre Gorgé, Président du conseil d'administration d'Auplata. Grâce à cette levée de fonds, nous allons pouvoir initier un vaste programme d'exploration sur des centaines de kilomètres carrés afin de valoriser de manière optimale ce portefeuille minier. Il s'agit d'une formidable opportunité pour Auplata alors que le territoire de Guyane Française, encore très largement inexploité sur le plan minier, suscite un intérêt croissant de la part des grands groupes miniers anglo-saxons.

Parallèlement, nous lançons également une augmentation de capital de 3,0 M€ afin d'améliorer la rentabilité de nos activités existantes en construisant une usine de récupération de l'or utilisant la méthode d'extraction à base de thiosulfate, une méthode innovante respectueuse de l'environnement qui constitue une véritable alternative au cyanure. » (cf. communiqué de presse du 19/01/2010 relatif à l'augmentation de capital disponible sur les sites Internet www.auplata.fr et www.auplata-actionnaires.com).

Principales modalités de l'émission obligataire indexée sur l'once d'or

L'opération se déroulera par l'émission de 14 000 obligations au prix unitaire de 500 €, soit un montant brut total de l'émission de 7 M€. La durée de l'emprunt est de 5 ans à compter du règlement-livraison des obligations le 1^{er} mars 2010.

Le taux d'intérêt annuel est fixé à 8% pour la 1^{ère} période annuelle d'intérêts, du 01/03/2010 au 01/03/2011.

A compter du 01/03/2011 et pour toutes les périodes annuelles d'intérêts jusqu'au 01/03/2015, la rémunération totale annuelle sera égale à la somme de :

- un coupon fixe annuel de 6% ;
- et un coupon variable annuel indexé sur le cours moyen de l'once d'or pendant la période considérée selon le tableau ci-dessous :

Prix moyen de l'once d'or sur la période d'intérêt considéré	Coupon fixe annuel	Coupon variable annuel indexé sur le prix de l'once d'or	Rémunération annuelle de l'investisseur
Once ≤ 1 000 \$	6%	0%	6%
1 000 \$ < Once ≤ 1 100\$	6%	1%	7%
1 100 \$ < Once ≤ 1 200\$	6%	2%	8%
1 200 \$ < Once ≤ 1 400\$	6%	3%	9%
1 400 \$ < Once ≤ 1 600\$	6%	4%	10%
1 600 \$ < Once ≤ 1 800\$	6%	5%	11%
Once > 1 800 \$	6%	6%	12%

Le coupon annuel sera versé chaque 1^{er} mars calendaire à compter du 01/03/2011 et jusqu'au 01/03/2015. A l'échéance de l'emprunt, le 1^{er} mars 2015, les obligations feront l'objet d'un remboursement au prix de 500 € par obligation, soit 100% du prix d'émission.

Les obligations seront cotées à compter du 1^{er} mars 2010 sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FR0010849968.

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie par un établissement financier et ne fait pas l'objet d'une notation financière. Il convient de noter que les obligations émises ne disposent pas de contrat de liquidité et qu'elles présentent de ce fait un risque de liquidité. Ainsi, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Calendrier indicatif de l'émission obligataire

- **15/01/2010** Visa AMF n°10-012 sur le Prospectus
- **19/01/2010** Diffusion du communiqué de presse annonçant les modalités de l'émission
- **20/01/2010** **Ouverture de la période de souscription**
Possibilité de clôture par anticipation de la période de souscription
- **22/02/2010** **Clôture de la période de souscription**
- **23/02/2010** Fixation de la taille définitive de l'émission
- **24/02/2010** Diffusion d'un communiqué de presse annonçant la taille définitive de l'émission
- **01/03/2010** Règlement-livraison
Inscription des obligations sur Alternext de NYSE-Euronext Paris

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus qui a obtenu le visa de l'AMF n°10-012 en date du 15 janvier 2010 sont disponibles sans frais au siège social d'Auplata - 15 rue des Mathurins - 75009 Paris, auprès d'Euroland Finance - Centre d' Affaires Etoile Saint-Honoré - 23 rue Balzac - 75008 Paris ainsi que sur le site Internet de la société dédié à cette opération, auplata-actionnaires.com, et sur le site Internet de l'AMF, amf-france.org.

Auplata attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Retrouver toutes les informations pratiques concernant cette émission obligataire indexée sur l'or sur : www.auplata-actionnaires.com

Partenaires de l'opération



**Conseil de l'opération
Listing sponsor**



Communication financière

Auplata en bref

Auplata est le premier producteur d'or de Guyane Française. Née en juillet 2004, la société Auplata exploite deux mines d'or, Dieu Merci et Yaou. Au total, Auplata dispose de près de 300 km² de permis et titres miniers.

Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière aurifère guyanaise.

Auplata est coté sur le marché Alternext d'Euronext Paris (NYSE Euronext). Code ISIN : FR0010397760 – code mnémorique : ALAUP. Le capital d'Auplata est composé de 15 828 747 actions.

Pour plus d'information sur la société Auplata, vous pouvez consulter le site Internet de la société, en français et en anglais, aux adresses suivantes : www.auplata.fr, www.auplata.gf ou www.auplata.com.

Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'Auplata en vous inscrivant sur : www.actus-finance.fr

Contacts

AUPLATA

Jean-Pierre Gorgé Président 01 44 77 94 80

EUROLAND FINANCE

Julia Temin Conseil de l'opération 01 44 70 20 84
Listing Sponsor

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes Relations investisseurs 01 72 74 81 87
Nicolas Bouchez Relations presse 01 77 35 04 37

*

*

*

Avertissement

Le prospectus visé par l'AMF est disponible sur amf-france.org, et sur les sites internet de la société, auplata.fr et auplata-actionnaires.com.

Auplata attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risque figurant dans ce prospectus, et notamment les risques de crédit et de liquidité.